

ADMINISTRATION COMMUNALE DE WOLUWE-SAINT-PIERRE
Avenue Charles Thielemans 93
1150 BRUXELLES

Service secrétariat

Réponse à une question écrite d'un conseiller communal

INTERPELLATION TRANSFORMÉE EN QE AU CC DU 07/03

Demande de :	Anne-Charlotte d'Ursel
Date :	07/03/2023
Adressée à :	Alexandre Pirson

Titre de l'interpellation :

Le choix des emplacements réservés au stationnement bénéficiant d'une borne de recharge électrique. Les cas de la rue au Bois et du parvis Sainte Alix.

Interpellation :

A. Exposé

La lutte contre le réchauffement climatique passe par un soutien à la transition au niveau de la mobilité dont une partie importante sera demain électrique. La commune est plutôt à la pointe du développement des bornes de recharge électrique dans son espace public pour permettre aux habitants y compris ceux qui n'ont pas de garage de pouvoir acheter une voiture électrique. En 2021, notre commune était la première en Belgique à installer des bornes de recharge pour véhicules électriques dans des poteaux d'éclairage public, en collaboration avec Sibelga. Depuis lors, le réseau s'est étendu puisque 82 points de recharge sont désormais à disposition des utilisateurs. Ceux-ci comprennent les stations de Total Energies (www.charge.brussels/fr_BE), Energy Drive (www.energydrive.brussels/fr) et les 8 points de recharges communaux. À cela s'ajoutent 106 nouveaux points qui seront installés en 2023, sur base des demandes de habitants. La commune veut ainsi permettre à chaque citoyen qui souhaite passer à l'électrique de bénéficier d'un accès à un point de recharge à proximité de son domicile, à un prix accessible. Il n'est pas simple de choisir le lieu le plus adapté. sachant qu'il y a déjà de nombreuses places réservées sur nos voiries : aux personnes à mobilité réduite, aux livraisons, au stationnement minutes dans les noyaux commerciaux. Mon attention a été attirée récemment par le placement de stationnement pour véhicules électriques avenue Van Genegen. Ce qui frappe des commerçants c'est de les avoir placés au tout début de l'avenue soit tout près du petit noyau commercial de la rue au Bois. Ce qui permet difficilement d'assurer le turn over des clients et de soutenir un commerce dynamique vu que naturellement la recharge de voiture électrique prend un certain temps.

B. Questions posées au Collège des Bourgmestre et Echevins

Comment choisissez-vous la rue ou l'emplacement dans la rue pour réserver des places de parking pour les véhicules électriques ? En particulier dans les noyaux commerciaux ? Pourquoi ne pas avoir choisi des places un peu plus loin dans l'avenue sans impact sur le petit centre commercial où s'égrènent plusieurs commerces auxquels les habitants sont très attachés ? Je suis déjà plus d'une fois intervenue au conseil concernant la rue au bois. La gratuité de 30 minutes est offerte aux clients de passage sinon il faut payer à l'horodateur sauf pour les cartes « riverains » bien entendu. Il y a également une place 30 min à disque, mise en place en plein Covid en face de la pharmacie, apparemment peu respectée. J'ai plusieurs réflexions : Pour peu que cela n'induisse pas des dépenses importantes, avez-vous envisagé de reculer les parkings dévolus à la recharge de véhicules électriques un peu plus loin dans l'avenue Van Genegen ? Comment appréciez-vous l'usage de ces places ? Combien de voitures différentes en bénéficient ? Pour combien de temps ? Comment s'arrangent les habitants entre eux ou ceux qui travaillent là pour en bénéficier ? Comment garantisseriez-vous des prix accessibles ? La gratuité de 30 min dans la rue au Bois est-elle assez mise en valeur auprès du grand public pour faire venir le chaland et booster les commerces ? Ne faudrait-il pas faire dans le Wolumag une communication à ce sujet ? Cette place 30 min disque bleu est peu connue par les habitants et par les commerçants, ne deviendrait-elle pas une place shop and go avec un minuteur comme à Stockel 15 ou 30 min plus facile pour les personnes âgées qui ont du mal à se déplacer ? Divers commerces se voient livrer des colis, des caisses plusieurs fois par jour ou par semaine. Comment doivent-ils opérer ? Une zone de livraisons est-elle envisagée ?

Vous avez récemment décidé d'installer 4 nouveaux points de recharge pour véhicules électriques sur le parvis Sainte Alix. Ils seront situés dans les poteaux d'éclairage récemment renouvelés le long de l'église Sainte Alix. Mêmes questions, Y a-t-il eu une demande des habitants et des commerçants ? Pourquoi à cet endroit sachant que la plupart des gens font rapidement leurs courses et que contrairement à des grandes surfaces où on s'y rend pour des grandes courses, la place Ste Alix offre des commerces de proximité qui doivent rester facilement accessibles ?

Réponse de A. Pirson :

Chère madame d'Ursel,

Je vous remercie pour votre interpellation qui touche un sujet qui, comme vous le savez, me tient particulièrement à cœur.

Pour répondre à vos nombreuses questions point par point :

- Concernant le processus de décision pour les emplacements de borne de recharge en voirie, nous respectons un schéma précis et objectif pour chaque emplacement selon les 4 critères suivants :
 1. Y a-t-il de la demande dans le quartier ? Nous nous basons sur les demandes reçues soit directement par email, soit via les plateformes régionales ou via le sondage sur Fluicity. Nous regardons également comment cette demande sera

amenée à évoluer en fonction de la typologie du quartier (exemple : maison deux façades sans parking ou villas 4 façades avec options privées) ?

2. Quelle est la pression sur le stationnement dans le quartier?
3. Est-ce que le quartier est déjà desservi par une borne ? Nous examinons le maillage afin de disposer, quand cela est possible, une borne à 250 mètres de chaque habitation ;
4. Si oui, quel est son taux d'utilisation actuel (là aussi, nous récupérons des données) ?

Si les réponses aux critères précités sont majoritairement positives, nous procédons alors à une analyse de terrain pour définir le meilleur emplacement en voirie.

Là encore, différents critères rentrent en jeu :

1. Où se situent les principaux demandeurs ?
2. **Sur le plan technique** : Où est-ce que le câblage existe pour pouvoir effectuer un raccordement ?
3. Quelle localisation **présente un risque minimum** de devoir déplacer la borne pour d'éventuels travaux à venir ?
4. Où est-ce le moins agressif vis-à-vis des **espaces privés et du stationnement dans la rue** ?

- Pour le cas qui nous occupe, **avenue Van Genegen** :

- Demande pour rue au Bois manifestée **par emails et via l'enquête sur Fluicity** ;
- Son utilisation est importante : Van Genegen = **66 sessions de recharge sur janvier 2023 (soit plus d'une par jour pour chacun des 2 points de charge de la borne)** ;
- Demande qui ne fera que croître dans ce tronçon de la rue au Bois, car oui, c'est un quartier commerçant mais on **retrouve beaucoup d'appartements et de maisons** deux façades sans possibilité de charger à domicile ;
- Au niveau du **maillage** :
 - La borne la plus proche est celle de l'avenue de l'**Hélice** (+ 250 mètres) ;
 - L'autre option privilégiée était, par rapport au maillage, **la rue Paule** située de l'autre côté de la rue au Bois, mais des **travaux de rénovations de trottoirs** étaient prévus, donc pas envisageable sur le court-terme ;
- Volonté d'éviter de s'intégrer **directement dans le noyau commerçant** (donc rue au Bois proscrite) car nous savons qu'il est nécessaire de préserver une rotation rapide du stationnement à proximité des commerces ;
- Volonté d'éviter de placer la borne **devant la façade d'un particulier** (quand cela est possible). Ici il s'agit **d'un parc**, c'est donc idéal.

- Au niveau des tarifs et de la rotation :
 - La borne est publique, accessible aussi bien **aux riverains qu'aux commerçants de la rue au Bois** ;
 - Elle est régie par l'opérateur Energy Vision sous concession régionale ;
 - Les prix sont donc fixés selon le marché conclu par l'opérateur avec Sibelga et sont de 0,24 euros/kWh. Dans le contexte actuel du marché de l'énergie, c'est un **prix extrêmement avantageux** (moins cher que la recharge à domicile) ;
 - Pour assurer une juste rotation des véhicules, Brulocalis lancera **bientôt un pilote permettant d'adapter les durées maximums de recharge autorisées pour les bornes publiques**. Plus d'informations suivront très bientôt.

Si vous avez des questions ou rencontrez des citoyens qui en ont, je vous invite à consulter le site <https://electrify.brussels/fr> qui répond déjà à beaucoup d'interrogations concernant tant la recharge privée que sur l'espace public.

- Concernant les points de charge installés à **Sainte-Alix** :
 - Il y en a trois installés dans les poteaux d'éclairage situés du côté droit de l'église et une du côté gauche de l'église. Ce sont des bornes simples et non doubles ;
 - Idem que pour rue au Bois, nous avons reçus **plusieurs demandes dans le quartier de Joli-Bois (près d'une dizaine rien que sur Fluicity)** ;
 - Cependant, si nous souhaitons éviter de réserver des **emplacements en face de lieux privés, peu d'espaces existent dans les rues avoisinantes** ;
 - De par sa localisation centrale et de l'espace qui y est disponible, la place Sainte-Alix répond efficacement aux besoins du quartier et peut jouer un rôle **de hub de recharge électrique** ;
 - Ce sont donc des points de **recharge à disposition des riverains, mais aussi des commerçants et des visiteurs** (sachant qu'une demi-heure suffit généralement à rendre la recharge intéressante, surtout pour les véhicules hybrides) ;

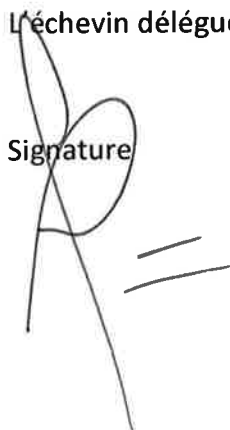
- Concernant les **régimes de stationnement en place** dans la rue au Bois :
 - **La gratuité** existe déjà effectivement et mériterait peut-être, comme vous le suggérez, d'être **encore rappelée** à travers, notamment, le Wolumag. Nous en ferons la demande ;
 - Pour la question du « **shop and go** », c'est un objectif que nous partageons et la rue au Bois figure en deuxième place de **la liste des lieux que nous souhaitons équiper en bornes de stationnement de courte durée** (Stockel étant prioritaire) ;
 - Pour la question **des zones de livraison** : il en existe déjà une au sein de la rue, à proximité du croisement avec l'avenue Parmentier et nous sommes tout à fait ouverts à l'installation **d'une seconde zone plus centrale**. La proposition d'enquête au sein des commerçants de la rue avait d'ailleurs été faite aux responsables des classes moyennes en septembre dernier, mais ils n'ont visiblement pas jugé utile de suivre cette proposition à ce stade.

- Pour conclure sur la question des bornes de recharge électrique :
 - Nous devons absolument garder en tête que la demande pour ce type d'installation ne fera que croître dans les années à venir (en cause la LEZ et ses contraintes ainsi que l'offre de véhicule électrique et hybride de plus en plus large). Les demandes augmentent énormément depuis ces 10 derniers mois et nous le ressentons ;
 - Nous souhaitons anticiper cette explosion du mieux que nous le pouvons en maintenant un équilibre avec le stationnement dans nos quartiers ;
 - Nous avons été la commune qui a le plus anticipé cette demande (contrairement à d'autres communes comme Ixelles qui peine aujourd'hui à suivre la cadence) et aujourd'hui nous en sommes heureux. Cela est d'autant plus important que nous sommes la commune avec le plus haut taux de voitures par habitant en RBC ;
 - Même si ces choix ne sont pas toujours évidents, nous les faisons de la manière la plus objective possible afin d'atteindre ce maillage de 250 mètres tout en répondant le plus possible aux demandes des habitants.

Fait à Woluwe-Saint-Pierre, le 09/03/2022

L'échevin délégué,

Signature

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a vertical line that extends downwards. To the right of the signature, there are two short, parallel horizontal lines, likely indicating the end of the signature.